

EvoBus France

NOTICE DESCRIPTIVE

BUS SETRA - Type : 628 - Variante : 787 457

Véhicules réceptionnés suivant la directive 2001/85/CE

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart (Allemagne)
0.1.1. Représentant accrédité en France : EvoBus France S.A.S. 2 à 6 rue du Vignolle - 95200 Sarcelles
0.2.
0.3. Marque : SETRA
0.4. Désignation commerciale : S 415 NF
0.5. Catégorie internationale : M3
0.6. Genre : T.C.P.
0.7. Type, variantes et versions : 628 787 457
0.7.1. Décodage des T.V.V. : Type : **628** (gamme Multi Class)
Variantes : **7** (plancher surbaissé 12 m) – **87** (2 portes) – **457** (moteur)
Version : sans objet
0.8. Puissance administrative : 32 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux
Essieu 1 : roues simples
Essieu 2 : roues jumelées
1.1.1. Emplacement des roues motrices : Roues de l'essieu 2 – En série, dispositif antipatinage de roues (A.S.R.)
1.1.2. Emplacement des roues directrices : Roues de l'essieu 1
1.2. Dimensions des pneumatiques : 275/70 R 22.5 (148/145 J) ou indices charges/vitesses supérieurs
1.3. Constitution de la coque : Cadre treillis, en tubes et tôles d'acier soudés
1.4. Emplacement et disposition du moteur : Moteur monté horizontalement, placé côté gauche à l'arrière du bus
1.5 Emplacement du poste de conduite : Avancé, côté gauche

SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION ★ PRINCIPAUTE DE MONACO ★

VÉHICULE IMMATRICULÉ
EN PRINCIPAUTÉ DE MONACO
sous le numéro 4395
Monaco, le 23/07/2010

Le Chef du Service
des Titres de Circulation

2. MASSES ET DIMENSIONS

Au sein de la présente notice descriptive, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 19.000 Kg
2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA)	: Néant
2.3.	
2.4. Masse en charge techniquement admissible	: 19.000 Kg
2.5. Charges maximales admissibles :	
2.5.1. Sur l'essieu 1	: 7.245 Kg
2.5.2. Sur l'essieu 2	: 13.000 Kg
2.6. Voie avant	: 2,113 m
2.7. Voie arrière	: 1,834 m
2.8. Empattement	: 5,845 m

Véhicules livrés carrossés

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche	:
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements	
Véhicule livré aménagé	
2.9.0. Total	: 9.800 Kg
2.9.1. Sur l'essieu 1	: 3.000 Kg
2.9.2. Sur l'essieu 2	: 6.800 Kg
2.10. Porte-à-faux avant	: 2,705 m
2.11. Porte-à-faux arrière	: 3,4 m
2.12. Longueur hors tout	: 11,95 m
2.13. Largeur hors tout	: 2,55 m
2.14.	

3. MOTEUR

3.1. Dénomination du type :	
3.1.1. Marque	: DaimlerChrysler AG
3.1.2. Marquage moteur	: OM 457 hLA IV/11 **ou** OM 457 hLA IV/12 (EURO 4)
ou	: OM 457 hLA V11 **ou** OM 457 hLA V/12 (EURO 5)
ou	: OM 457 hLA EEV/11 **ou** OM 457 hLA EEV/12 (EEV)
3.2. Description générale :	
3.2.1. Genre	: Moteur diesel, 4 temps.
3.2.2. Principe de fonctionnement	: Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
3.2.3. Suralimentation	: Par turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur thermique
3.2.4. Dispositifs antipollution	: Système SCR, silencieux d'échappement avec catalyseur (+ filtre à particules avec moteur EEV), injection d'Adblue avec unité d'alimentation et dosage
3.3. Nombre et disposition des cylindres	: 6 cylindres en ligne
3.4. Cylindrée	: 11.967 cm^3
3.5. Rapport volumétrique de compression	: 18.5 ±0.5
3.6. Puissance maximale	: 220 kW **ou** 260 kW
3.7. Régime de puissance maximale	: 2.000 tr/min
3.8. Couple maximal	: 125 mdaN **ou** 160 mdaN
3.9. Régime du couple maximal	: 1.100 tr/min
3.10. Régime de rotation maximal	: 2.200 ± 60 tr/min
3.11. Carburant utilisé	: Gasoil

3.12. Réservoirs à carburant :

3.12.1. Emplacement	Côté droit, en arrière de l'essieu 1	Côté gauche, en arrière de l'essieu 1
3.12.2. Capacité (en litres)	115	235 + 50 (sur demande)
3.12.3. Matériau	Acier	

Sur demande, un réservoir (acier) de 50 litres placé côté droit en avant de l'essieu 1, sous le bus (chauffage autonome)

3.13. Mode d'alimentation du moteur : Par pompes-conduites-injecteurs gérés électroniquement (injection directe)
3.14. Type de filtre à air : à cartouche sèche
3.15. Allumage : par compression
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques : 24 volts
3.17. Dispositif d'anti-parasitage : sans objet
3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur visco-coupleur
3.19. Nombre de silencieux d'échappement : un
3.20. Niveau sonore au point fixe :
3.20.1. Valeur du niveau sonore : 94 dBA (EURO 4) – 92 dBA (EURO 5) – 90 dBA (EEV)
3.20.2. Régime de rotation correspondant : 1.500 tr/min
3.20.3. Position de la sortie d'échappement : dans le porte à faux arrière, côté gauche
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : Sur la plaque constructeur.
3.22.
3.23.
3.24. Classe environnementale : 0555*0651C (EURO 4) – 0555*0651G (EURO5) – 0555*0651K (EEV)

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type des boîtes de vitesses : Automatiques

AVEC MOTEUR 220 kW
ZF 6 HP 592 (6 rapports avant et 1 marche arrière)
Voith DIWA D 864.3 (4 rapports avant et 1 marche arrière)

AVEC MOTEUR 260 kW
ZF 6 HP 602 (6 rapports avant et 1 marche arrière)
Voith DIWA D 864.3 (4 rapports avant et 1 marche arrière)

4.1.1. Emplacement du levier de commande : Sur planche de bord

4.2. Type d'embrayage : Convertisseur de couple
4.2.1. Mode de commande : Automatique avec transmission hydraulique
4.3. Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : Arbre à cardan entre boîte et pont, et arbre de roue entre pont et moyeu.
4.4. Démultiplication de la transmission :
4.4.1. Circonférence de roulement des pneumatiques de référence : 2.922 mm
4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1.000 tr/min

Avec boîte de vitesses ZF 6 HP 592

Combinaison des vitesses	Rapports de boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1.000 t/min (en Km/h)
1	3.43		21.30	8.23
2	2.01		12.48	14.04
3	1.42		8.81	19.90
4	1.00	6.212	6.21	28.23
5	0.83		5.15	34.04
6	0.59		3.66	47.90
Arrière	4.84		30.05	5.83

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée

BV/Rapports	1	2	3	4	5	6	Arrière
ZF 6 HP 602	3.43	2.01	1.42	1.00	0.83	0.59	4.84
Voith DIWA D.864.3	4.9	1.36	1.00	0.73	--	--	3.8

Peuvent être montés en option les ponts suivants :

BV/Ponts	4.371	4.721	5.270	5.771	6.212
ZF 6 HP 592	---	---	X	X	X
ZF 6 HP 602	---	---	X	X	--
Voith D 864.3	X	X	X	X	X

4.5. Vitesse maximale effective : 100 Km/h
4.5.1. Sur route : 90 Km/h
4.6. Indicateur de vitesse : oui
4.7. Compteur kilométrique : oui
4.8. Chrono tachygraphe : sur demande
4.9. Limiteur de vitesse : oui, par réglage du boîtier électronique à 100 Km/h

5. SUSPENSION

5.1. Avant : Suspension pneumatique à 2 coussins – Essieu à roues indépendantes - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – 2 triangles superposés par côté – Barre stabilisatrice
5.2. Arrière
5.2.1. Suspension de l'essieu moteur : Suspension pneumatique à 4 coussins - Essieu rigide guidé par 2 bras longitudinaux supérieurs et 2 bras obliques inférieurs en triangle 4 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – Barre stabilisatrice

5.4. Suspension spécifique :
- Gestion électropneumatique de la suspension (ECAS)
- Une commande pneumatique à trois positions permet de baisser ou monter la suspension. Le véhicule ne doit circuler que lorsque la commande au tableau de bord est sur la position intermédiaire (contrôle de mise en fonction du système sur l'indicateur multifonction au tableau de bord).

Et, ou, système d'abaissement de la carrosserie côté droit. Lorsque le véhicule est à l'arrêt, ce dispositif piloté par le conducteur depuis son siège, abaisse la suspension côté droit permettant ainsi un meilleur accès aux portes. Le mécanisme d'abaissement est conçu de façon que, si la commande est relâchée au cours de l'abaissement, le véhicule revienne automatiquement à sa position initiale. Le mouvement d'abaissement est stoppé et inversé immédiatement. Le processus d'abaissement ne peut être relancé qu'une fois le véhicule revenu en position initiale. En position abaissée, le véhicule ne peut circuler, le frein de point d'arrêt momentané étant sous pression (environ 3 bars)

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : à vis, à circulation de billes avec assistance hydraulique intégrée. L'effort volant est amplifié par pression hydraulique sur l'écrou récepteur du boîtier de direction. Amortisseur de direction

6.2. Diamètre de braquage hors tout : 20.83 mètres

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : Système de freinage électropneumatique à gestion électronique composé de :
- 1 circuit de commande électropneumatique
- 2 circuits de puissance entièrement pneumatique agissant respectivement sur les roues avants et arrières (type I.I.)

7.2. Répartiteur de freinage : Non fonction gérée électroniquement agissant sur les deux essieux
7.2.1. Dispositif antibloqueur de roues : Oui, de catégorie 1 (intégré au système de freinage électropneumatique)
7.2.1.1. Principe : Un capteur sur chaque roue
7.3. Frein de secours : Assuré par l'indépendance des circuits
7.4. Frein de stationnement : A main, par cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. Frein de service : Par air sous pression
7.5.2. Frein de secours : Par air sous pression
7.5.3. Frein de stationnement : Mécanique, par mise à l'air libre des cylindres à ressorts de l'essieu 2.
7.6. Assistance des freins :
7.6.1. Frein de service : Air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet électropneumatique actionné directement par la pédale
7.6.2. Frein de secours : Air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet électropneumatique actionné directement par la pédale
7.6.3. Frein de stationnement : Non

7.7. **Réservoirs de fluide et d'énergie** : réservoirs d'air comprimé
- Circuit essieu 1 : 1 de 40 litres
- Circuit essieu 2 : 1 de 40 litres
- Servitudes et Parking: 1 de 40 litres + 6 litres
- Gestion suspension électropneumatique : 1 de 40 litres

7.7.1. **Mode d'alarme pour les défaillances** : Voyants lumineux (rouge et jaune) sur planche de bord et écran multifonction
7.7.2. **Paramètres mesurés pour l'alarme** : Chute de pression pneumatique ou défaillance électronique
7.7.3. **Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme** : Lors de la mise sous tension ou par réalisation d'une défaillance

7.8. **Type de freins** :
7.8.1. **Frein de service**
7.8.1.1. **Essieu 1** : Disques
7.8.1.2. **Essieu 2** : Disques
7.8.2. **Frein de secours** : Disques
7.8.3. **Frein de stationnement** : Disques

7.9. **Dispositif ralentisseur** :
7.9.1.
7.9.2. **Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2** : Sans objet
7.9.3. **Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis** : Ralentisseur hydraulique incorporé à la boîte de vitesses
7.10.

8. CARROSSERIE

8.1. **Carrosserie** : bus
8.1.1. **Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes** :
- Chauffage autonome
- Climatisation de toit
- Chauffage de toit
- Double vitrage
- Trottoir amovible
- Poste de conduite anti-agression (avec position jour - nuit) (le premier vantail de la porte double avant est condamné)
- Vitrage athermique
- Sièges dos aux parois latérales
- Assises d'appoint rabattables
- Rack à bagages
- Coupe batteries

8.1.2. **Volume des soutes à bagages** : sans objet

8.2. **Matériaux constituant la carrosserie** : Caisse monocoque, avec ossature en tubes et tôles d'aciers soudés, à construction modulaire rassemblée par profilés en partie inférieur et supérieur. Protection contre les collisions latérales.
8.2.1. **Protection contre l'incendie** : Alarme incendie dans le compartiment moteur

8.3. **Nombre de places assises** :

TABLEAU DES AMENAGEMENTS TYPES							
Places assises (1) (y compris le conducteur)		Usager en fauteuil roulant (2)		Places debout (3)		Surface au sol disponible pour places debout	
Minimum	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**
25	43	1	2	59	76	7.41 m2	9,61 m2

(1) Y compris les quatre places destinées aux personnes à mobilité réduite.

(2) Aménagement permettant l'accueil d'un ou deux usagers en fauteuil roulant, qui se positionne dos à la route avec totem de retenu, une rampe escamotable manuelle ou électrique est située à la porte médiane. Dans ce cas la surface au sol disponible pour les places debout diminue d'au moins 0,975 m² (pour un UFR) et d'au moins 1,95 m² (pour deux UFR).

(3) Nombre de places debout variable, déterminé par la répartition des charges maximales admissibles sur les essieux (suivant poids à vide en ordre de marche des véhicules)
VOIR ATTESTATION D'EQUIPEMENT

En option : Le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression type « RATP » dans ce cas, le nombre de passagers est limité à 101 (y compris le conducteur)

8.4. **Sièges** :
8.4.1. **Nombre total correspondant aux aménagements décrits au point 8.3.**

NOMBRE DE SIEGES OU BANQUETTES					
Sièges 1 place (y compris le conducteur)		**Banquettes 2 places**		**Banquette arrière 4 places**	
Maximum	**Minimum**	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**	**Minimum**
14	1	19	6	1	1

8.5. **Nombre de portes** :
8.5.1. **Latérales** :
Avant gauche : sans objet
Avant droite : 1 porte simple ou double de service (1 ou 2 vantaux), louvoyante intérieur ou extérieur, à commande électro-pneumatique ou électrique
Médiane : 1 porte double de service à deux vantaux, louvoyante intérieur ou extérieur, à commande électropneumatique ou électrique.

Ces portes sont équipées de commande de sécurité intérieure et extérieure.

8.5.2. **Arrière** : sans objet
8.5.3. **Fermetures** : verrouillage par carré de l'extérieur, avec déverrouillage intérieur (sur demande)

8.6. **Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours** :
8.6.1. **Emplacement** :
Côté gauche : 7 baies latérales dont 2 en issue de secours, comptant double
Côté droit : 6 baies latérales dont 1 en issue de secours, comptant double
Face arrière : 1 lunette considérée comme issue de secours
Pavillon : sans objet

8.6.2. **Mode d'ouverture** :
8.6.2.1. **Vitres** : Marteaux-pics, placés à proximité de chaque issue de secours ou regroupés dans le poste de conduite
8.6.2.2. **Trappe de toit** : sans objet

8.7. **Nature des matériaux utilisés pour les vitrages** :
8.7.1. **Pare-brise** : verre feuilleté
8.7.2. **Vitres latérales** : verre trempé
8.7.3. **Lunette arrière** : verre trempé
8.8.
8.9.
8.10.
8.11.

9. ECLAIRAGE

9.1. Feux de route : deux
9.2. Feux de croisement : deux, groupés aux feux de route
9.3. Feux de position
9.3.1. Avant : deux, incorporés aux feux de route
9.3.2. Latéraux : dix, (cinq de chaque côté)
9.4. Feux position arrière : deux, indépendants
9.5. Indicateurs de changement de direction :
9.5.1. Avant : deux, indépendants
9.5.2. Arrière : deux, indépendants
9.5.3. Latéraux : deux, indépendants
9.6. Feux de stop : deux, indépendants
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : deux, indépendants
9.8. Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. Avant : sans objet
9.8.2. Arrière : deux, indépendants
9.8.3. Latéraux : dix, groupés aux feux de position
9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.10. Feux de marche arrière : Un, indépendant côté droit
Sur demande : Un, indépendant côté gauche
9.11. Feux de brouillard :
9.11.1. Avant : deux, indépendants (sur demande)
9.11.2. Arrière : un, indépendant, côté gauche
Sur demande : un, indépendant côté droit
9.12. Feux d'encombrement :
9.12.1. Avant : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.12.2. Arrière : deux, sur la partie haute du pavillon
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière :
9.13.1. Indicateur de changement de direction : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.13.2. Feux de stop : deux, incorporés aux feux d'encombrement
9.14. Feux spéciaux :

10. DIVERS

10.1. Accessoires
10.1.1. Essuie-glaces : 2 à deux vitesses et balayage intermittent
10.1.2. Lave-glace : oui
10.1.3. Rétroviseurs :
10.1.3.1. Extérieur : deux. Sur demande : 1 miroir de surveillance côté droit
10.1.3.2. Intérieur : Un
10.1.4. Avertisseur sonore : oui, un. Sur demande, deux
10.1.5. Dispositif antivol : oui, sur demande
10.1.6. Extincteur : 1 de 6 Kg, dans son logement placé dans la planche de bord
10.1.7. Equipements particuliers : une boîte de premier secours (sur demande) - une lampe autonome (sur demande) - un triangle de pré signalisation
Protection électronique des circuits électriques
10.1.8. Chauffage autonome : oui, sur demande
10.1.8.1. Nature du combustible : Liquide

10.2. Marque d'identité
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : Dans l'emmarchement de la porte avant
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur un oméga, à droite dans le compartiment avant (derrière le pare-chocs).
10.2.3. Structure du numéro d'identification

WKK	628	7	87	.	.	.....
Identification du constructeur	Identification du type	Surbaissé 12m	2 portes	Direction : 1 = à gauche – 2 = à droite	Numéro d'usine de fabrication	Numéro dans la série du type

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WKK 628 787 1 000 001
10.2.5. Identification du moteur : sur le dessus du bloc moteur

11. VISITES TECHNIQUES

11.1. Emplacement de la plaque correcteur : sans objet
11.2. Pression déclarée par le constructeur : 9.8 bars
11.3. Pression de disjonction : 12.3 bars
11.4. Pression aux têtes d'accouplement : sans objet
11.5. Longueur des bras de levier : sans objet
11.6. Course maximale des actionneurs de freins : Essieu 1 : 64 mm
Essieu 2 : 64 mm

Diamètre des vases : Essieu 1 : 20"
Essieu 2 : 20"/24"

11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

INSCRIPTION	AFFECTATION
AV	Circuit essieu 1
AR	Circuit essieu 2
S	Servitudes et Parking
SP	Suspensions

11.8. Observation

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale M3 genre TCP de la marque SETRA, dont les types – variantes – versions suivent : 628 787 457
Livrés :
- aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : **- Véhicule réceptionné suivant la directive 2001/85/CE**
- Véhicule conforme aux limites du niveau B de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs OM 457 hLA IV/11 ou OM 457 hLA IV/12
- Véhicule conforme aux limites du niveau D de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs OM 457 hLA V/11 ou OM 457 hLA V/12
- Véhicule conforme aux limites du niveau H de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs OM 457 hLA EEV/11 ou OM 457 hLA EEV/12
- Dérogation Ministérielle N°28 529 du 1er juin 1999 relative à l'article 11 & 13 de l'Arrêté Ministériel du 02 juillet 1982 modifié
- Dérogation Ministérielle N°33 187 du 17 novembre 2006 concernant l'application de l'annexe VII de la directive 2001/85/CE
- Véhicule destiné à être utilisé uniquement sur des parcours urbains comportant des arrêts fréquents
- Véhicule conforme aux prescriptions règlementaires applicables au 01/10/2007

Fait à Montlhéry, le 27 juillet 2007

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2539-07-00
Fait à Paris, le 27 Juillet 2007
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France

Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression

B. RAPIOR

1226

ANNEXE III
CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 rue du Vignolle – Zone Industrielle – 95200 Sarcelles, représentant dûment accrédité de EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart constructeur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :
(2) Dénomination :

(D1)	Marque	: SETRA	
(D2)	Type – Variante - Version	: 628 787 457	
(D3)	Dénomination commerciale	: S 415 NF	
(E)	Numéro d'ordre dans la série du type	: WKK 628 787 13 110 008	(3)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	: 19.000 Kg	
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 19.000 Kg	
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)	: Néant	
(G)	Masse en service (G.1+75)	: 11.815 Kg	(3)
(G1)	Poids à vide national (PV)	: 11.740 Kg	(3)
(J)	Catégorie internationale	: M3	
(J1)	Genre national	: T.C.P.	
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	: BUS	
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2539.07.00	
(P1)	Cylindrée	: 11.967 cm³	
(P2)	Puissance nette maximale	: 220 kW ~~ou 260 kW~~	(1)
(P3)	Source d'énergie	: GO	
(P6)	Puissance administrative	: 32 CV	
(Q)		: non concerné	
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 43	(3)
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	: ~~94 dB(A) ou~~ 92 dB(A) ~~ou 90 dB(A)~~	(1)
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	: 1.500 tr/min	
(V7)		: non concerné	
(V9)	Classe environnementale	: ~~0555*0651C ou~~ 0555*0651G ~~ou 0555*0651K~~	(1)

« Pollution conforme aux prescriptions réglementaires applicables au 01.10.2007 »

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)

- sort de nos usines, le 30/06/2010
pour être livré à : **Les rapides du Littoral**
16 Rue des Orchidées
MC 98000 MONACO

EvoBus France S.A.S.
2 à 6 Rue du Vignolle - Z.I.
95200 Sarcelles

Service Homologation
Arnaud DEBAIR

Dispense de caution et de certificat fiscal
« DISP/045/112/VT/01/2010 »

Fait à Sarcelles, le 30/06/2010

(1) Rayer la mention inutile – (2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation – (3) A compléter

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat le procès-verbal de réception du type
Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312.1. à R.312.25., R.314.1. à R.317.7., R.317.15. à R.317.17 et R.318.1. à R.318.5. du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : - d'une déclaration en préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé, par le service en charges des réceptions

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 Rue du Vignolle - Zone Industrielle - 95200 Sarcelles, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort bien de nos usines équipé :

a) d'un aménagement : (3)

Places assises	Places debout	Aménagement(s) pour fauteuil roulant	Assises d'appoint rabattables
43	58 ou 51	1	---

Voir répartition des charges

Fait à Sarcelles, le 30/06/2010

(1) Rayer la mention inutile
(3) A compléter